

com info



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Le 24 février 2017  
N° 00245/2017

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne  
Compagnie de POITIERS  
COB de VOUILLÉ

Le Lieutenant Guillaume FAVARD, Commandant la communauté de brigades de VOUILLÉ,  
aux élus de la circonscription,

**OBJET : Vote par procuration aux élections 2017**

Les élections présidentielles sont prévues les 23 avril et 07 mai 2017, et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017. À ce titre, la gendarmerie constate d'ores-et-déjà de nombreux votes par procuration, mission importante mais très chronophage. Ainsi, les rappels ci-après pourraient utilement être transmis à vos administrés afin de leur faire gagner du temps lors de leur visite au commissariat ou à la gendarmerie.

Il faut réunir deux conditions :

- Le mandant (celui qui donne procuration) et le mandataire (celui qui reçoit) doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune (il n'est pas nécessaire d'être électeurs sur le même bureau de vote, la même commune suffit)
- Celui qui reçoit ne pas être déjà titulaire d'une procuration pour une autre personne.

Le formulaire est disponible :

- Soit sur internet, en remplissant les deux feuilles du **Cerfa n° 14952\*01**. Il suffit ensuite de se présenter dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour faire enregistrer la procuration (Il n'est pas nécessaire de le faire sur son lieu de domicile, n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie doit recevoir toutes les procurations).  
**Lien du formulaire : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do)**
- Soit en utilisant le formulaire cartonné disponible dans tous les commissariats de police ou brigades de gendarmerie, sans qu'il soit obligatoire de le faire à son lieu de domicile.

L'affluence prévisible dans les semaines précédant les scrutins risque de fortement allonger les files d'attente. C'est pourquoi l'usage du **Cerfa 14952\*01 téléchargé sur Internet**, pré-rempli et imprimé sur ordinateur, fera gagner beaucoup de temps, car il suffit juste de le vérifier et de l'enregistrer, ce qui ne prend que quelques secondes.

Une diffusion large de ces éléments à tous vos administrés permettrait de leur faire gagner beaucoup de temps en cas d'établissement d'une procuration.

Je vous prie de recevoir, mesdames et messieurs les élus, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lieutenant Guillaume FAVARD  
Commandant la COB de VOUILLÉ  
**ORIGINAL SIGNÉ**